

Un premier député – M. Marlin – soutient la demande de l'UPR de lancer la procédure de destitution de Macron et demande à son groupe (LR) d'en faire autant



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

25 DÉCEMBRE 2018

Un premier député – M. Marlin – soutient la demande de l'UPR de lancer la procédure de destitution de Macron et demande à son groupe (LR) d'en faire autant

www.upr.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DE L'UNION POPULAIRE RÉPUBLICAINE

Mardi 25 décembre 2018



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

25 DÉCEMBRE 2018

Un premier député – M. Marlin – soutient la demande de l'UPR de lancer la procédure de destitution de Macron et demande à son groupe (LR) d'en faire autant

www.upr.fr

Le député de la 2^e circonscription de l'Essonne, M. Franck Marlin, membre du groupe LR à l'Assemblée nationale, a répondu favorablement à la demande de destitution de M. Macron par le Parlement, formulée par François Asselineau et l'UPR.

Après avoir hésité dans un premier temps, le député Marlin a décidé d'apporter son soutien à notre demande après avoir étudié attentivement le contenu de notre dossier d'accusation, fondé sur une série impressionnante de violations incontestables d'articles précis et explicites de la Constitution par M. Macron.

Dans aucune autre grande démocratie au monde, les parlementaires et les peuples n'accepteraient sans réagir que le chef de l'État se permette de fouler aux pieds, de façon aussi flagrante et continue, la lettre et l'esprit de la Loi fondamentale. Ce mépris et cette transgression permanente de notre Constitution par celui-là même qui doit en être le gardien le plus sourcilieux sont en réalité au cœur des raisons fondatrices du soulèvement populaire des « Gilets jaunes ».

L'UPR vient d'ailleurs de publier - en ligne sur upr.fr - une version actualisée du dossier d'accusation de M. Macron. Notre dossier très circonstancié dresse désormais une liste de [13 violations graves et répétées de la Constitution](#) par le président de la République.

Nous l'avons aussi complété :

- des 2 procédures de destitution que des députés avaient essayé de lancer, sur la base de l'article 68 de la Constitution, contre MM. Chirac et Hollande en leur temps, et qui se fondaient sur des griefs de bien moindre importance que ceux que François Asselineau expose à l'encontre de Macron.
- des autres actions de M. Macron susceptibles de constituer des « manquements à ses devoirs » et de justifier le lancement d'une procédure de destitution, si l'on se réfère aux exemples étrangers (Brésil, Corée du sud, États-Unis), à savoir les possibles malversations financières du chef de l'État et le possible délit d'entrave à la justice sur l'affaire Benalla.

L'UPR demande à tous les parlementaires - et suggère à tous les Français - de comparer [le dossier de 2 pages de mise en accusation de François Hollande, signé en novembre 2016 par 79 députés LR](#) (dont MM. Christian Jacob, Pierre Lellouche, Jean-François Copé, Éric Ciotti et Édouard Philippe), avec [notre dossier de 21 pages de mise en accusation d'Emmanuel Macron](#).

Il n'est pas un seul observateur intellectuellement honnête et de bonne foi qui ne conviendra que le dossier de l'UPR contre Emmanuel Macron est beaucoup plus grave et accablant que celui de LR contre François Hollande d'il y a 2 ans et que, si ce dernier a recueilli la signature de 79 députés, il serait incompréhensible que le dossier de l'UPR n'en recueille pas au moins autant.

M. Marlin, qui siège au Palais Bourbon depuis 1995 et qui est membre de la commission de la Défense nationale et des forces armées, est le premier des 577 députés, que nous contactons tous par le biais de nos adhérents et sympathisants, à décider de soutenir notre demande.

M. Marlin s'est distingué sur la période récente en étant [l'un des 3 députés UMP](#) à voter contre la révision constitutionnelle devant permettre la ratification du Traité de Lisbonne en février 2008. Il a été également [l'unique député UMP](#) à voter contre la réintégration de la France dans le commandement militaire intégré de l'OTAN en mars 2009.

Nous reproduisons [ici](#) la lettre du 18 décembre 2018 qu'il a adressée à notre adhérent qui l'avait sollicité et rencontré pour lui exposer notre demande.

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~

Dans son courrier, M. Marlin souligne lui-même un manquement supplémentaire de M. Macron à sa fonction, que nous avons ajouté à notre dossier (13^e manquement), à savoir la réduction et l'appauvrissement constants des débats parlementaires qui empêchent le Parlement de jouer son rôle de contre-pouvoir. Il le fait dans ces termes :

« Il est à noter que la liste des motifs susceptibles de caractériser un manquement au devoir du président de la République s'allonge chaque jour. Hier encore, à l'Assemblée nationale, dans le cadre de l'examen en 2^{nde} lecture de la PLF 2019, le Premier ministre sur ordre, a orchestré une véritable cacophonie gouvernementale ayant pour but de désorganiser les débats parlementaires. Mission accomplie. Renoncements, reculades, mensonges, passage en force... Aveu d'impuissance pour suivre la parole présidentielle. »

M. Marlin a également fait part de son intention de soutenir notre dossier d'accusation auprès de ses collègues députés, notamment ceux de son groupe, LR, et son président de groupe, M. Christian Jacob.

François Asselineau et l'Union populaire républicaine (UPR) remercient M. Marlin de s'être saisi des accusations que nous formulons contre Macron qui piétine notre loi fondamentale, et de représenter l'opinion des Français qui veulent majoritairement le départ du locataire de l'Élysée. Entre Macron et le peuple, M. Marlin a choisi le peuple.

François Asselineau et l'UPR espèrent fermement que M. Jacob et l'ensemble du groupe LR, saisis en ce sens par M. Marlin, vont décider eux aussi de lancer la procédure de destitution d'Emmanuel Macron. Il serait inconcevable qu'ils ne le fassent pas puisque M. Jacob et 78 députés LR n'ont pas hésité à lancer la procédure de destitution de François Hollande en novembre 2016 pour une infraction conjoncturelle bien moins grave, et cela alors même que le mandat de Hollande s'achevait (le premier tour de l'élection présidentielle ayant lieu 5 mois après, en avril 2017).

Nous appelons enfin tous les Français, et notamment les « Gilets jaunes », à rencontrer leurs députés et sénateurs, afin de leur remettre [le dossier élaboré par l'UPR](#) à l'encontre de Macron et d'exiger qu'ils se joignent au lancement de la procédure de destitution prévue par l'article 68.

Contact médias :

francois.xavier@upr.fr

06 72 02 57 34